

La courte session de 1857-58 débuta sous de mauvais auspices, l'ordonnance électorale du 17 novembre – toute inconstitutionnelle et qui engagea trois députés à donner leur démission – ayant vivement contrarié l'opinion publique. Ladite ordonnance avait supprimé le suffrage direct par districts pour le remplacer par des élections indirectes qui confiaient le choix des électeurs aux conseils communaux.

«La possibilité de l'élection publique» semblait assez rassurante à Wellenstein puisque, au cours de la séance du 20 décembre, il s'en prit aux susceptibilités éveillées chez nombre de députés. (25)

Les Etats ne l'entendirent pas de cette façon-là et réclamèrent la discussion de l'ordonnance. Pour empêcher celle-ci, Wellenstein quitta le fauteuil présidentiel. Il y fut remplacé pour quelques instants par le président d'âge P. J. Augustin (1790-1872), mais celui-ci abandonna également



Photo Jules Mersch
Le château de Dreibern

son poste. Les Etats, dans l'impossibilité de siéger, chargèrent alors une commission de l'élaboration d'une adresse au roi tendant à la révocation de l'ordonnance abhorrée. (26)

On tergiversa et, cahin-caha, le char de l'Etat avança vers la session de 1858-59 où Wellenstein fut remplacé à la présidence par J. P.